

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles
tenue le 1^{er} décembre 2025 à 19 h 30 au sous-sol du 75, Principale à Lac-des-Aigles**



Membres du Conseil de ville	Titre	Présent.e	Absent.e
Monsieur Michel Dubé	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Daigneault	Conseiller # 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Lison Bourgoïn	Conseillère # 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Chantal Ouellet	Conseillère # 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Luc Sirois	Conseiller, # 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Vicky Ouellet	Conseillère, # 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Marie-Pier Ouellet	Conseillère, # 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Michel Dubé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire.

289-25

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 16.1 Résolution – Demande d'installation d'un feu clignotant à une traverse piétonnière
- 16.2 Un jardin pour demain
- 16.3 Résolution – Signataires autorisés – vente du lot n 6 670 876
- 16.4 Résolution – Mandat à l'APSAM pour l'accompagnement du projet de regroupement des trois casernes
- 16.5 Résolution – Élaboration d'une politique de travail

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Dépôt du registre public des déclarations pour 2025
- 7. Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection (fonds créé par la résolution # 224-22)
- 8. Utilisation du fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue de l'élection générale du 02-11-2025
- 9. Payer partie des vidanges des fosses 2025 avec le surplus fosse (55-99200)
- 10. Directeur du service incendie – Budget 2026
- 11. Appui à la demande d'aide financière – Projet actes (actions collectives en transition environnementale et sociale)

6465


MAIRE


DG

12. Programme de soutien pour l'ensemencement – Pêche en herbe - Janvier 2027
13. Fondation – Centre d'études collégiales du Témiscouata
14. Vente du Sterling
15. Modules de jeux – Centre des Loisirs
16. Affaires nouvelles
Période de questions
19. Clôture et levée de la séance

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

290-25 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 NOVEMBRE 2025**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Madame Marie-Pier Ouellet

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2025 tel que présenté. En corrigeant les coquilles du point 26 et point 29 du procès-verbal.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

291-25 4. **COMPTES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2025
LISTE DES COMPTES - VILLE DE LAC-DES-AIGLES

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÈQUE ÉMIS

Salaires employés & pompiers		51 559.93 \$
Chèque # 11110 à 11112	Chèques de la liste des comptes du 12 nov. 2025	
Dépôt Direct # 261 à 309	Dépôt direct de la liste des comptes du 12 nov. 2025	
Dépôt Direct sur demande # 310 MicroAge Rimou	Erreur de fact. Liste des comptes octobre	1 207.93 \$
Dépôt Direct sur demande # 312 Jonathan L Breau	Paiement DD retourné au compte juin a novembre	922.74 \$
Dépôt Direct sur demande # 313 Richard Duchesn	Paiement DD retourné au compte juin	128.97 \$
Dépôt Direct sur demande # 314 Sacha Sima	Contrat poste d'essence + 2 sorties de 30min (papier coincé)	880.40 \$
Chèque # 11113 Poste Canada	Envoi Collectif fête et diner de Noel	60.29 \$
Chèque # 11114 Jean-Guy Rioux	Maison Jean-Guy Rioux	93.76 \$
Accès D Hydro-Québec p. 448 annulé	était dans le mauvais GL	- \$
Accès D Hydro-Québec p. 447 à 462 et 465	Tous les comptes LDA et Saint-Guy Sept. Novembre	7 255.89 \$
Accès D Cogeco p. 438 à 446	Tous Cogeco de novembre	966.79 \$
Accès D Revenu Québec p.463	Remises provinciales (employeur)	5 388.94 \$
Accès D Revenu Canada p.464	Remises fédérales (employeur)	814.31 \$
Accès D Revenu Québec	PPA Yves Caron nov. 2025	- \$
Fonds d'action	Cotisation de l'employeur 26-10-2025 au 22-11-2025	228.87 \$
Visa		
Total		16 740.96 \$

6466



MAIRE


DG

COMPTES À PAYER

1	Item 11	O365 - Microsoft St-Guy	48.15 \$
2	Alcide Ouellet et fils inc.	Ent. Petit souffleur voirie lda	4 629.25 \$
3	Breault Jonathan	Achat sac de poubelle pour caserne	11.95 \$
4	Buanderie K	Loc. et Nett. Salopettes 4 factures	202.35 \$
5	Buropro Citation	Copies Mono et couleur LDA et St-Guy	151.64 \$
6	Carrefour du camion RDL	Ent. Camion voirie lda	2 250.99 \$
7	Certified laboratories	Ent. Camion voirie lda	776.83 \$
8	Cmp Mayer inc.	Casque Marie-Pier O. cagoule pour Équipe de pompiers	1 545.32 \$
9	Corbin Chantal	Réso 292-21 décès Pauline Rodrigue et Flore Malenfant	144.20 \$
10	Dubé Michel	Dépl. Notaire Cabano, OIBV, Lampes Garage Plage	217.01 \$
11	Electro Mécanique Services EMS	Ent. Camion voirie St-Guy	792.22 \$
12	Electronique Mercier	Service alphanumérique	205.81 \$
13	Équipements protection du Temis inc.	Maintenance annuel pompier, bureau, loisirs, salle etc...	2 128.65 \$
14	Excavation Régis Bérubé inc.	Égout Denis Bossé, rue Sirois, 0 3/4 concassé	2 639.25 \$
15	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	84.00 \$
16	Groupe Auto Solution	Outils Voiries, housse de siège, St-Guy	308.54 \$
17	Harnois Énergies inc.	Mazout coloré, Diesel ... St-Guy	5 521.60 \$
18	Macpek Inc.	Outils garage St-Guy, ent. Camion voirie lda	932.18 \$
19	Magasin COOP Squatec	Évier garderie édifice 75, travaux rue Sirois, Sopra l'égout pavillon	1 637.15 \$
20	Mailloux Valérie	Examen médical permis classe 4a	50.00 \$
21	Les matériaux du Lac	Égout Denis Bossé, salle du 75, cubex, egout pavillon	448.95 \$
22	Mecanique Francis Bouchard	Bottes Royer Bernard Paré	252.89 \$
23	Motion industries (Canada) inc.	Ent. Souffleur loader Lda	790.85 \$
24	Mr Boucher inc. Grossiste	Tuyau Aqueduc	73.21 \$
25	Municipalité de Biencourt	Intervention du 28 octobre 25 au 91 Principale	240.21 \$
26	Municipalité de Saint-Michel-du-Squatec	Intervention du 21 novembre route de St-Guy	669.87 \$
27	Ouellet Marie-Pier	Déplacement form. P1 et repas	634.55 \$
28	Ouellet Régis	Ménage pavillon marché de Noël et Centre des femmes	400.00 \$
29	Energies Sonic inc.	Diesel, Fournaise-Mazout 2 garage	6 536.43 \$
30	Proulx Keven	Lubrifiant pour machine exercice Gym, déplacement form, P1 et repas	159.57 \$
31	Regie intermunicipale des déchets	Matières résiduelles 11/12, 2 vidanges d'installations septiques	12 592.27 \$
32	Rioux Jean-Philippe	Déplacement form. P1 et repas	112.33 \$
33	Robitaille équipement inc.	Patin fonte pour 45 camion St-Guy	588.67 \$
34	Sani Express	Pap, hyg, detergent vaisselle etc...	325.22 \$
35	Securitas technologie	Service	14.94 \$
36	Securite medic	Outils garage voiries lda	345.57 \$
37	Servitech inc.	Honoraires prof. Tenue à jour 2025-05-27 au 2025-10-30	11 158.40 \$
38	Sinto - Experts en lubrification	Ent. Camion lda	874.19 \$
39	Sirois Josée	Depl. Trois-Pistoles, Notaire, MRC	156.20 \$
40	Specialites electriques	Batterie pour soufleur	363.26 \$
TOTAUX COMPTES À PAYER			61 014.67 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.


Josée Sirois, directrice générale

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'autoriser le paiement des comptes ci-haut.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu par courriel la demande de la MRC concernant le service 911 nouvelle génération :

« Les services 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG) sont une version nouvelle et améliorée du service 9-1-1. Une fois le 9-1-1 PG lancé, les Canadiens et les premiers intervenants disposeront de nouveaux outils qui amélioreront la sécurité publique en rendant les communications en situation d'urgence plus rapides et accessibles.

-Source : <https://crtc.gc.ca/fra/phone/911/gen.htm>

Au Québec, les municipalités sont responsables de la création et de la gestion des adresses, des noms de rue et du réseau routier local sur leur territoire.

Dans le contexte de la mise en place du service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG), les municipalités ont la responsabilité de fournir ces données au gouvernement afin d'optimiser la localisation des appels d'urgence.

-Source : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgence-9-1-1/centres-durgence-9-1-1/donnees-cartographiques-municipalites>

6467


MAIRE


DG

La Ville de Lac-des-Aigles (DGA), verra à faire les validations, modifications, ajouts et retraits des adresses sur ARCGIS carte de la MRC, selon la procédure fournie par la MRC (7 pages). Du jamais fait.

2. Reçu courriel de Begin & Begin, Cascades et Groupement forestier de Témiscouata, pour tous les membres du conseil, demande urgente de rencontre – Impacts de la nouvelle répartition acéricole sur l'industrie de la transformation des feuillus durs au Bas-Saint-Laurent, afin de faire le point sur le dossier du développement acéricole.
3. Reçu courriel jeudi, le 27 novembre de la CAUREQ, nous invitant à prendre connaissance d'une lettre importante. À compter du 29 novembre minuit, les préposés de réception des appels 911 (PATAU) seront en grève indéterminée. Aucune heure de déplacement des unités ne sera transmise, la confirmation de la réception du message sera remplacée par la mention « message reçu, PATAU en grève ». Par la suite d'autres moyens de pressions s'intensifieront...
4. Invitation à la Fête de Noël au Pavillon dimanche le 13 décembre, avec dîner de 11 h 30 à 12 h 45, au coût 10 \$ enfant de 6 à 12 ans, 18 \$ 13 ans et +. Au profit des enfants de l'école primaire de Lac-des-Aigles. Cipaille, pain et salade et dessert et breuvage. Billet en vente chez Carolie.

6. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS POUR 2025

Tel que requis par l'article 6 alinéa 4 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art.6) à la dernière séance du conseil de l'année la directrice générale trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4^e du premier alinéa de l'article 6 (l'acceptation, de dons qui peuvent influencer l'indépendance de jugement de l' élu dans l'exercice de ses fonctions ou qui risquent de compromettre l'intégrité dont la valeur excède 200 \$, est interdite).

La directrice-générale et greffière trésorière dépose l'extrait du registre pour l'année 2025, ou n'apparaît aucune déclaration des membres du conseil.

292-25

7. AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION (FONDS CRÉÉ PAR LA RÉSOLUTION # 224-22)

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 224-22, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 2 000 \$;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Madame Vicky Ouellet

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 000 \$ pour l'exercice financier 2025 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6468


MAIRE


DG

293-25 8. **UTILISATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution # 292-25, la Ville a, conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les sélections et les référendums dans les municipalités* (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection en prévision de la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre 2025 s'est tenue une élection générale ;

CONSIDÉRANT QUE le solde du fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection s'élève à 6 000 \$ (GL 59-16000) ;

CONSIDÉRANT QUE les frais liés à cette élection générale s'élèvent à 6 630.90 \$, constitués notamment de :

- La rémunération du personnel électoral;
- Les dépenses liées aux procédures électorales;
- Les dépenses liées au matériel électoral.

CONSIDÉRANT QUE le budget avait été fixé à 3 700 \$;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie des frais sera remboursée par la MRC pour la tenue de l'élection à la préfecture (environ 50 % des frais).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoïn

D'UTILISER UNE PARTIE DU fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection au montant de la différence entre le cumulé moins le remboursement de la MRC pour les dépenses engagées lors de l'élection générale du 2 novembre 2025.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

294-25 9. **FACTURES DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES PAYÉES AVEC RÉSERVE**

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles adopte que toutes les factures payées ou non encore payées en lien avec la vidange des fosses septiques de 2025, le soit avec le solde du surplus-accumulé affecté-fosses septiques de 4 819.88 \$ (GL 55-99200) – factures de 2025 de la RIDT.

Donc le solde de la Réserve Surplus-accumulé affecté-fosses septiques sera de zéro (0) \$ à la fin de 2025.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. **DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE – BUDGET 2026**

Présence du chef pompier Jonathan Leblanc Breault, venu présenter aux conseillers les besoins budgétaires 2026 pour le service incendie de la Caserne 45. Le budget a été affiché à l'écran pour consultation.

6469


MAIRE


DG

295-25 11. **APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROJET ACTES (Actions Collectives en Transition Environnementale et Sociale)**

ATTENDU QUE plusieurs écoles de la MRC font face à des compressions budgétaires compromettant le maintien et le développement de leurs initiatives environnementales, notamment les volets recyclage et compostage;

ATTENDU QUE madame Mélynda Bérubé, responsable du projet jeunesse ACTES à l'école des Moussaillons de Saint-Honoré-de-Témiscouata, a signalé des besoins urgents, dont l'achat de matériel essentiel à la poursuite du projet;

ATTENDU QUE des démarches ont été entreprises auprès de la MRC, laquelle a indiqué qu'un soutien financier pourrait être disponible par le **Fonds régions et ruralité – Volet 2 (FRR-2)**;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière doit être appuyée officiellement par les municipalités de la MRC afin d'être déposée au nom de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE le projet ACTES mobilise également la RIDT du Témiscouata, ainsi que d'autres partenaires scolaires et territoriaux, et vise un développement régional durable à moyen et long terme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet

QUE la Ville de Lac-des-Aigles appuie la demande d'aide financière présentée dans le cadre du FRR – Volet 2, visant à soutenir le projet ACTES pour les écoles situées sur le territoire de la MRC;

QUE la Ville de Lac-des-Aigles reconnaît l'importance d'encourager les initiatives environnementales en milieu scolaire et soutient la démarche de concertation régionale menée avec la RIDT, les écoles et la MRC;

QUE la Ville de Lac-des-Aigles s'engage à collaborer, au besoin, aux étapes futures de développement du projet et à prendre en considération les recommandations qui seront présentées lors de la rencontre prévue en janvier 2026;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC, à la RIDT du Témiscouata, ainsi qu'aux représentants du projet ACTES.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

296-25 12. **PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ENSEMENCEMENT - PÊCHE EN HERBE - JANVIER 2027**

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles s'inscrive au Programme Pêche en herbe et de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau pour un projet d'ensemencement de 4 500 \$.

Qu'elle désigne Mme Francine Beaulieu, directrice générale adjointe et en son absence Mme Josée Sirois, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et M. Luc Sirois responsable terrain.

Et qu'elle atteste que le plan d'eau est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant toute la saison de pêche de l'espèce ensemencée.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6470


MAIRE


DG

297-25 **13. FONDATION – CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DU TÉMISCOUATA**

Lettre reçue le 18 novembre de Demande de commandite de la Fondation du Centre d'études collégiales du Témiscouata, nous informant que leur but est de permettre aux étudiants de poursuivre leur parcours collégial au Témiscouata en les soutenant par le biais de bourses.

Avec ses programmes en Éducation spécialisée dès janvier 2026, en Soins infirmiers, le Campus du Témiscouata contribue à former des travailleurs pour conserver des soins de santé dans notre communauté.

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles donne un montant de 100 \$ à la fondation.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

298-25 **14. VENTE DU CAMION STERLING**

ATTENDU QUE La Ville de Lac-des-Aigles est allée, le 10 septembre 2025, en appel d'offre publique pour la vente du camion STERLING LT 2007 (acheté en mars 2015 à 54 950 \$ + taxes, Réso 59-15), à un prix de base de 10 000 \$ par envoi collectif et annonce dans le Journal municipal.

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles, à la clôture de l'appel d'offre soit, Jeudi, le 30 octobre à 15 h, a reçu une (1) offre de 10 800 \$ (plus taxes) de Foresterie Berthier Beaulieu de Biencourt.

La ville de Lac-des-Aigles a retenu la seule soumission reçue de Foresterie Berthier Beaulieu au montant de 10 800\$ plus taxes.

Mais après examen du camion par M. Beaulieu, il appert que les pneus ne sont plus tels que vus. Un rabais pourrait être fourni pour cet inconvénient.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles octroie un rabais de 2 250 \$ + taxes, étant donné l'état des pneus, donc vente à 10 800 \$ + taxes = 12 417.30 \$ – rabais de 2 250 \$ + taxes = 2 586.94 \$. Paiement de 9 830.36 \$.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. MODULES DE JEUX – CENTRE DES LOISIRS

La conseillère Madame Vicky Ouellet, a vérifié pour des prix pour de futures modules de jeux. Elle présente son projet aux autres élus. Il est décidé de se réunir en réunion de travail pour parler des futurs projets qui concernerait aussi le centre des loisirs.

Point remis à une autre réunion.

16. AFFAIRES NOUVELLES

299-25 **16.1 RÉSOLUTION – DEMANDE D'INSTALLATION D'UN FEU CLIGNOTANT À UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville constate un problème récurrent d'immobilisation de véhicules à l'approche de la traverse piétonnière située sur la rue principale à la hauteur du 89 et 91 rue principale.

ATTENDU QUE la configuration actuelle de la chaussée, notamment la présence d'une courbe, réduit considérablement la visibilité des usagers de la route, augmentant ainsi les risques d'accident pour les piétons et les automobilistes;

6471


MAIRE


DG

ATTENDU QUE la sécurité des piétons, incluant les enfants, les aînés et les usagers vulnérables, doit demeurer une priorité pour la Ville;

ATTENDU QUE l'installation d'un dispositif lumineux clignotant (du type « passage pour piétons » ou « panneau à DEL clignotantes ») améliorerait significativement la visibilité de la traverse et favoriserait un meilleur respect des automobilistes à l'égard des piétons;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) est responsable des interventions sur cette portion de route et doit autoriser ou réaliser les aménagements requis;

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

ET RÉSOLU QUE la Ville demande officiellement au ministère des Transports du Québec d'évaluer et de procéder à l'installation d'un feu clignotant ou d'un dispositif lumineux équivalent à la traverse piétonnière située sur la rue principale, afin d'améliorer la visibilité et d'assurer une sécurité accrue pour les usagers;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec, à la direction territoriale concernée, ainsi qu'à tout autre intervenant, jugé pertinent;



Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

300-25

16.2 UN JARDIN POUR DEMAIN

Projet porté par la Maison des jeunes Entre-Deux de Cabano.

La demande : 500 \$ par municipalité pour les 3 prochaines années.

- Pour assurer l'achat de matériel de jardins,
- Aider au frais de déplacement pour les livraisons;
- Contribuer au financement des ressources humaines pour le soutien à tous les actions du projet.

6472


MAIRE 
DG

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles n'accepte pas pour cette année de fournir une aide de 500 \$ /année pendant pour 3 ans pour ce projet. Ce projet sera réévalué l'an prochain.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

301-25 **16.3 RÉSOLUTION – SIGNATAIRES AUTORISÉS – VENTE DU LOT N 6 670 876**

CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat a été signée au nom de la Ville par madame Josée SIROIS, directrice générale, le 28 octobre 2025 promettant de vendre à monsieur M. Ange Mawusse DOVI, et madame Mme Amandine BROUTIN, le lot 6 670 876 au prix de dix-neuf mille dollars (19 000\$) plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 670 876 fait présentement partie du domaine public de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la ville de Lac-des-Aigles autorise de sortir le lot 6 670 876 du domaine public de la Ville.

QUE la Ville autorise l'affectation du lot 6 670 876 au domaine privé de la Ville.

QUE madame Josée SIROIS, directrice générale, soit et est autorisée à signer l'acte de vente devant la notaire Hélène Brosseau et tous autres documents nécessaires relatif à la vente.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

302-25 **16.4 RÉSOLUTION - MANDAT À L'APSAM - ÉVALUATION DES TROIS CASERNES**

ATTENDU QUE la santé, la sécurité et l'intégrité physique des pompiers et du personnel municipal constituent une obligation légale fondamentale en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST)* ;

ATTENDU QUE les trois casernes actuelles présentent des défis importants en matière de sécurité, de conformité, d'entretien, d'efficacité opérationnelle et de gestion des infrastructures ;

ATTENDU QUE pour répondre aux exigences du *schéma de couverture de risques en sécurité incendie*, la Ville de Lac-des-Aigles doit travailler en collaboration avec le Service incendie de Squatec et celui de Biencourt ;

ATTENDU QUE l'APSAM est l'organisme reconnu au Québec pour accompagner les municipalités en matière de prévention, d'analyse de risques, de formation, de conformité SST et d'organisation du travail, incluant dans le secteur incendie ;

ATTENDU QUE l'expertise indépendante de l'APSAM est essentielle afin d'assurer une évaluation rigoureuse, neutre et conforme aux meilleures pratiques en santé et sécurité du travail ;

ATTENDU QUE l'APSAM a confirmé sa disponibilité pour se déplacer le **2 février** afin de procéder à l'évaluation des trois casernes ;

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet

6473



MAIRE



DG

1. **Que la Ville de Lac-des-Aigles mandate officiellement l'APSAM** afin de procéder à l'évaluation complète des trois casernes le **2 février**.
2. **Que ce mandat comprenne notamment :**
 - une évaluation exhaustive des risques et besoins de chacune des casernes ;
 - une analyse des conditions de sécurité, de conformité et des pratiques SST en place ;
 - des recommandations techniques visant l'amélioration de la sécurité, de la conformité et de l'organisation du travail ;
 - l'élaboration ou la mise à jour des plans de prévention SST applicables ;
 - l'accompagnement dans la mise en œuvre des mesures SST recommandées ;
 - des formations ou mises à jour pertinentes pour les pompiers et employés municipaux.
3. **Que la Ville de Lac-des-Aigles invite fortement** la Municipalité de Squatec et la Municipalité de Biencourt à participer pleinement au processus d'évaluation du 2 février, afin d'assurer une démarche uniforme, cohérente et conforme au schéma de couverture de risques.
4. **Que les municipalités concernées soient invitées à collaborer avec l'APSAM**, notamment en partageant l'information requise, en facilitant l'accès aux infrastructures et en participant aux rencontres de travail.
5. **Que la présente résolution soit transmise à :**
 - l'APSAM ;
 - la Municipalité de Squatec ;
 - la Municipalité de Biencourt ;
 - le Service incendie concerné ;
 - toute instance décisionnelle pertinente.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

303-25

16.5 RÉOLUTION – ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DE TRAVAIL

ATTENDU QUE les récentes élections du 2 novembre ont mené à l'arrivée de nouveaux membres au sein du conseil municipal ;

ATTENDU QUE des discussions ont eu lieu concernant la possibilité de réduire les heures de travail de certains employés du bureau municipal, dont Mme Francine Beaulieu ;

ATTENDU QUE la Ville ne possède actuellement aucune politique de travail encadrant les rôles, responsabilités, charges de travail et conditions administratives du personnel ;

ATTENDU QUE la directrice générale souligne que, considérant qu'elle occupe le poste depuis seulement un an et compte tenu de la charge de travail actuelle, il n'est pas opportun de réduire les heures du personnel sans analyse préalable ;

****ATTENDU QU'***il est essentiel, pour le bon fonctionnement du bureau municipal et pour la stabilité du service aux citoyens, que les décisions concernant le personnel reposent sur des balises claires, objectives et équitables;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

1. Que la Ville entreprenne l'élaboration d'une politique de travail définissant les rôles, les responsabilités, les charges de travail, les attentes organisationnelles et les modalités liées à tout le personnel.
2. Qu'aucune décision visant la réduction d'heures ou la modification des conditions de travail du personnel ne soit prise avant l'adoption formelle de cette politique.

6474


MAIRE


DG

3. Que le nouveau conseil soit sensibilisé à l'importance de comprendre la réalité et la charge de travail d'un bureau municipal afin d'assurer une gestion efficace, stable et cohérente du personnel.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

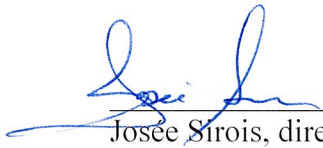
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Michel Dubé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucun citoyen.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES LAC-DES-AIGLES

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 291-25, 297-25 et 300-25.




Josée Sirois, directrice générale Ville de Lac-des-Aigles

304-25 17. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

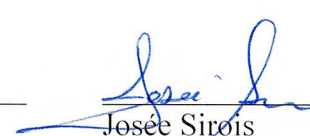
À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposés par Monsieur Michel Dubé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps tout un chacun des résolutions.



Michel Dubé
Maire



Josée Sirois
Directrice générale

=====

=====